

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 28/01/2025 - 2904 - 2021 B 02356 - 899 294 367 - 2D BAT

1. BILAN - ACTIF

Designation de l'entreprise		2D BAT - SIREN : 899294367		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		Neant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le		31/12/2023		N-1	
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC				
		Frais de développement	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		autres immos incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM				
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	10 649	AS	3 944	6 705	8 025	
		Autres immos corporelles	AT	5 000	AU	906	4 094	14 947	
		Immos en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
Créances rattachées à participations		BB		BC					
Autres titres immobilisés		BD		BE					
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières		BH		BI					
Total (II)		BJ	15 649	BK	4 850	10 799	22 972		
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	6 004	BM		6 004	5 575	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV	628	BW		628	1 181	
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	26 690	BY		26 690	2 393	
		Autres créances (3)	BZ	8 003	CA		8 003	7 531	
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE				
	Disponibilités	CF	46 607	CG		46 607	62 510		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI					
	Total (III)	CJ	87 932	CK		87 932	79 190		
	Frais d'émission d'emprunts à étaler	(IV) CW							
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM							
	Ecart de conversion actif	(VI) CN							
	Total général (I à VI)	CO	103 581	1A	4 850	98 731	102 162		
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR			
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances				

Copie certifiée conforme à
l'original
Rudy Delcroix
Président

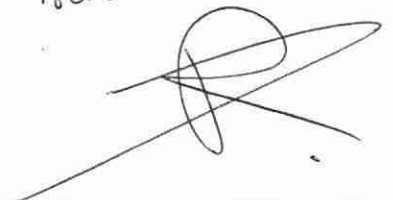


2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [2D BAT - SIREN : 899294367]				Néant <input type="checkbox"/>			
				Exercice N			
				Exercice N-1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		5 000)	DA	5 000	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport. ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK)	DC		
	Réserve légale (3)				DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ)	DG		
	Report à nouveau				DH	38 155	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	14 752	38 655
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées				DK		
	TOTAL (I)				DL	58 407	43 655
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)				DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	6 137	14 176
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI)	DV	3 131	23 632
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	7 532	12 023
	Dettes fiscales et sociales				DY	23 524	8 676
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
Compte de régul.	Autres dettes			EA			
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)				EC	40 324	58 507	
TOTAL (V)				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	98 731	102 162	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			- Écart de réévaluation libre	1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG				
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

Copie certifiée conforme
à l'original
Kudry Delroye
Président



2D BAT SAS

7, rue Henri Ghesquière

59185 PROVIN

Immatriculée au
RCS Lille Métropole sous le n° 899 294 367

NOTES SUR LE BILAN ARRETE AU 31/12/2023

(application de la dispense de production de l'annexe comptable pour les micro-entreprises)

Informations générales

- La société n'a pas d'activité de gestion des titres de participations et de valeurs mobilières (holding par exemple),
- La société n'est pas un établissement de crédit, une société de financement, un établissement de paiement, un établissement de monnaie électronique,
- La société n'est pas une entreprise d'assurance et de réassurance, un organisme de sécurité sociale, une institution de prévoyance ou une mutuelle,
- La société n'est pas une entreprise dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé ;
- La société ne fait pas appel à la générosité publique.

Informations concernant l'exercice arrêté au 31/12/2022

- La société a souscrit en octobre 2023 un crédit-bail mobilier (camion), Le montant mensuel des loyers hors-taxes s'élève à 524.33 €. Au 31 décembre 2023, le montant total des redevances de crédit-bail restant à payer s'élève à 36283.10 €.
- La société n'a pas d'engagement prévu pour indemnité de fin de carrière,
- La société n'est pas concernée par les engagements à l'égard des entreprises liées,
- La société n'a alloué aucune avance, ni crédit aux dirigeants,
- La société ne détient et n'a jamais détenu d'actions propres d'une autre société.
- La société n'a opéré aucun changement de méthode durant l'exercice,
- La société n'a pas d'incertitude quant à la continuité de l'exploitation.,

Rudy Deboze, Président



2D BAT



SAS au capital de 5 000 Euros

Siège social : 7, Rue Henri Ghesquière

59185 PROVIN

SIRET : 899 294 367 00011


**Feuille de présence de l'assemblée générale ordinaire
en date du 27/04/2024**

N° des parts sociales	Nom et prénoms des associés présents	Nom et prénoms des représentants	Nombre de voix	Signature
1 à 400	Delvoye Vincent	----	400 voix	
401 à 5 000	Delvoye Rudy	----	4 600 voix	

Certifiée exacte, il résulte de la présente feuille de présence que 2 associés étaient présents ou représentés, porteurs de 5 000 parts sociales et exprimant un nombre égal de voix.

Le président de séance

Comme certifié conforme à l'original.
Rudy Delvoye
Président



2D BAT

Société par actions simplifiée

Au capital de 5 000 Euros

Siège social : 7, Rue Henri Ghesquière

59185 PROVIN

SIRET : 899 294 367 00011

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 27/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 27 avril, à 14 heures.

Les associés de la société 2D BAT SAS au capital de 5 000 euros divisés en 5 000 actions, dont le siège social est à Provin 7, rue Henri Ghesquière, se sont réunis audit siège sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par M. Delvoye Rudy en sa qualité de Président.

Sont présents :

- Monsieur Delvoye Vincent, propriétaire de 400 actions, numérotées 1 à 400 ;
- Monsieur Delvoye Rudy, propriétaire de 4 600 actions, numérotées 401 à 5 000 actions.

Sont régulièrement représentés :

- Monsieur Delvoye Vincent, propriétaire de 400 actions, numérotées de 1 à 400 ;
- Monsieur Delvoye Rudy, propriétaire de 4 600 actions, numérotées 401 à 5 000 actions.

Soit au total 2 actionnaires présents ou représentés, totalisant 5 000 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- 1 – approbation des comptes
- 2 – quitus à la gérance

*Copie certifiée conforme
à l'original.
Rudy Delvoye
Président*

DR VD



3 – affectation du résultat

4 – rémunération et, le cas échéant, avantages en nature des dirigeants

5 – pouvoirs

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat clos le 31/12/2023 ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du Président, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Troisième résolution

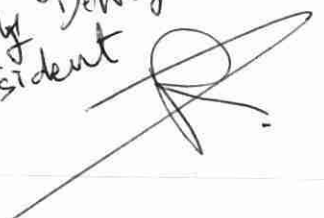
Les associés décident d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023, soit 14 751,58 euros, au compte de report à nouveau qui s'élèvera à la somme de 52 906,62 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DR

JD

Copie certifiée conforme
à l'original.
Rudy Debroye
Président



Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Président et le Directeur Général ont perçu respectivement les rémunérations suivantes : Montants bruts : 10 358,52 € et 8 607,10 € ; Nets versés : 7 800,00 € et 6 500,00 €. Au vu des bons résultats réalisés durant l'exercice 2023, les associés décident, à l'unanimité, d'accorder au Président et au Directeur Général une prime de 2 000 euros bruts pour chacun d'eux. A ces primes, qui seront versées durant l'année 2024, la société s'acquittera des charges sociales et fiscales sur salaires.

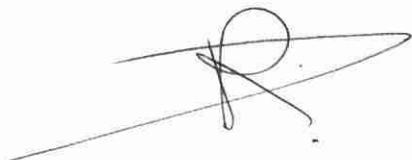
Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

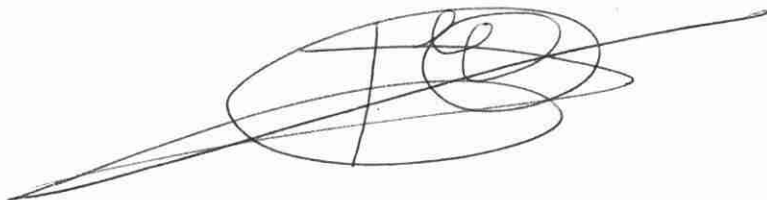
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les dirigeants et les associés.

Delvoye Rudy



DELVOYE Vincent



Copie Certifiée conforme
à l'original.
Rudy Delvoye
Président



DR

VD